

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	12
- votants	14
- absents	3

Date de convocation :

11/06/2026

Date d'affichage :

11/06/2026

VOTE

- POUR	14
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 005-210501458-20260618-045_2026-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du jeudi 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 18 juin à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Rodolphe PAPET – Josiane ARNOUX – Rémi GENTILLON – Caroline DANGEL – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Pedro SANCHEZ – Daniel AUBERT – Anne ESPITALLIER – Simine HAKAMI KERMANI – Gérard MARLETTA.

Absents et représentés : Valérie DEGRACE (a donné pouvoir à Thierry BAUD) – Cécile FRISCH (a donné pouvoir à Gérard MARLETTA).

Absent : Bernard REYNIER.

Rémi GENTILLON est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°045/2026 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget primitif de la commune de St-Jean-St-Nicolas,

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2026 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
FONCTIONNEMENT				
D-6751 : Valeur comptable des immobilisations cédées	- 1,00 €			
D-6761 : Différences sur réalisations transférées en investissement	- 1 762,00 €			
R-7751 : Produits spécifiques			1 763,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 1 763,00 €		1 763,00 €	
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations				1 763,00 €
R-040/192 : Plus ou moins-value sur cessions immobilisations			- 1 762,00 €	
R-040/2112 : Terrains de voirie			- 1,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT			- 1 763,00 €	1 763,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise la décision modificative proposée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

25 JUIN 2026